Image not found or type unknown

Responsabilité du garagiste ?

Par **Riu**, le **16/01/2020** à **22:24**

Bonsoir,

Ma voiture est en panne lundi soir pour un probleme de surchauffe suite à une pipe de refroidissement qui a fondu ! Cela aurait pu entrainer la casse de mon moteur. Même le garagiste est surpris de la fonte de cette pièce et me recommande de contacter OPEL FRANCE. Le véhicule arrive chez OPEL, il répare ma voiture. Je la récupère aujourd'hui, ils m'indiquent que la voiture est temporairement réparée, une pièce manquante a été commandée, sera prochainement livrée... La totalité de la facture, y compris la pièce qui sera changée dans un avenir proche, m'a été réclamée. Bon payeur que je suis, je règle la facture. Et je prends le soin de repartir avec la pipe de refroidissement défectueuse. Avant de partir de la concession, je leur demande au moins 10x si la voiture présente un risque, ils me répondent que non. Je sors du garage, je m'engage sur une voie rapide, la voiture fume, et passe a nouveau en surchauffe moteur ! Bilan des courses JE dois contacter mon assurance et me débrouiller sur une route dangereuse. Quels sont mes recours svp ? Merci par avance pour tout l'intéret que vous porterez à ma demande.

Cordialement,

MM

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés